

Le 3 août 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 3 août 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-131

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi 3 août à la Salle municipale de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Clermont Pelletier, Marlène Bourgault, Sébastien Thibault et Luc Paris. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal peuvent maintenant se dérouler publiquement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les membres du conseil et tout autre personne qui assiste à la séance doivent respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile doit apporter quelques ajustements et modifications afin de rendre l'espace de la salle municipale sécuritaire pour tous en temps de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil sera enregistrée et diffusée dans les jours suivants la séance sur le canal communautaire, sur la page Facebook ainsi que sur la chaîne Youtube de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été préalablement invités à soumettre leur question pour la période réservée à celles-ci par courriel ou par téléphone afin qu'elles puissent être soumises lors de la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Thibault avec l'appui de Clermont Pelletier et il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.»

Rés. 2020-132

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Paris avec l'appui de Francine Couette et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-133

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par Marlène Bourgault avec l'appui de Francine Couette et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2020 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et l'adjointe administrative présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2020-134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

Il est proposé par Luc Paris avec l'appui de Francine Couette et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2020 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et l'adjointe administrative présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2020-135

CONFIRMATION D'EMPLOI – DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Il est proposé par Luc Paris avec l'appui de Francine Couette et il est résolu de confirmer l'engagement de Madame Marie-Claude Chouinard en tant que directrice générale secrétaire-trésorière par intérim pour le remplacement du

congé de maternité de la directrice générale secrétaire trésorière actuelle; le contrat débutera officiellement le lundi 5 octobre 2020 et prendra fin le vendredi 3 décembre 2021. Le salaire sera de 35.00\$/h et l'employée sera assujettie à la politique salariale en vigueur. Cependant, 3 semaines de vacances ont été accordées pour la durée du contrat.

Rés. 2020-136

VENTE TERRAIN RÉSERVE FONCIÈRE – SÉBASTIEN BOUCHER AUDREY ST-ONGE

Il est proposé par Marlène Bourgault avec l'appui de Sébastien Thibault et il est résolu que la Ville de St-Pamphile accepte de vendre un terrain de la réserve foncière étant le lot 5 867 826 à M. Sébastien Boucher et Mme Audrey St-Onge aux conditions suivantes :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 9 547.10\$. Le coût des services d'aqueduc et d'égouts inclus dans ce prix de vente représente un montant de 7585.25\$. Les taxes applicables sont en sus.
- L'acquéreur s'engage à ériger une résidence neuve sur le terrain acquis dans un délai d'une année après la signature de l'acte de vente ou à rétrocéder sur simple demande de la Ville ledit terrain pour le même prix que la présente transaction et en assumant le coût des différentes transactions.
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

Rés. 2020-137

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2020-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2016-321 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Il est proposé par Francine Couette avec l'appui de Luc Paris et il est résolu que le règlement # 2020-003 modifiant le règlement #2016-321 concernant la prévention des incendies soit par la présente accepté.

Rés. 2020-138

SUIVI AU MTQ – ETAT DE LA ROUTE 204

Il est proposé par Marlène Bourgault avec l'appui de Francine Couette et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile s'informe auprès du Ministère du Transport pour connaître la date prévue pour la réparation de la route de 204, étant donné que c'était prévue pour l'été 2020.

Rés. 2020-139

DÉPÔT DE PROJET - PRIMADA

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

ATTENDU QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marlène Bourgault avec l'appui de Sébastien Thibault et il est résolu d'autoriser Mme Bianka Viel à déposer une demande dans le cadre de l'appel de projets Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînées (PRIMADA).

Rés. 2020-140

DÉPÔT DE PROJET - FAIC

Il est proposé par Marlène Bourgault avec l'appui de Francine Couette et il est résolu d'autoriser Mme Bianka Viel à déposer une demande dans le cadre de l'appel de projets du Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de L'Islet (FAIC).

Rés. 2020-141

CONFIRMATION – CINÉ-PARC AMBULANT

Il est proposé par Luc Paris avec l'appui de Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile accepte l'offre de service #0089 de la compagnie Les Arts de la Scène de Montmagny en date du 13 juillet 2020 afin de tenir une activité de ciné-parc le vendredi 21 août 2020 au coût de 2 916.23\$ taxes incluses. En cas de pluie, l'activité sera remise au samedi 22 août 2020.

Rés. 2020-142

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par Luc Paris avec l'appui de Francine Couette et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Simon Pelletier	Toiture
Karine Bourgault	Patio
Myriam Miville-Godbout	Fenêtres
Robert Bélanger	Fenêtres (5)
Martin Blanchet	Toiture
Les Élevages du Ruisseau Inc.	Rénovation gestion pouponnière
Roger Caron	Revêtement ext. isolation
Gilberte Pelletier	Toiture
Simone Bourgault	Toiture
Suzie Pelletier	
Nelson Pruneau	Toiture, galerie, véranda
Raymond Pelletier	Toiture
Paul Leblanc	Revêtement extérieur
Hervé Morneau	
René Morin	Toiture
Denis Morneau	Galerie,Patio
Richard Thibodeau	Toiture
Joanie Morin	Abri d'auto
Sylvain Nicolas	Toiture
Daniel Robichaud	Ciment plancher de cave
Karine Leblanc	Porte, fenêtre,Rev. Extérieur
Steven Miville	Galerie
Jean-Philippe Pelletier	perron, porte
Steve Duval	Fenêtres (4)
Danielle Legros	Galerie
Jonathan Fortin	Agrand.Garage 4' X 26'
Jean-Marie Gauthier	Toiture
Nelson Pelletier	Agrand. entrepôt
Éric Huard	Garage 28'X32'
Denis Chouinard	Agr. garage 18'X32'

Rés. 2020-143

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par Luc Paris avec l'appui de Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juillet 2020 au montant de 273 992.40\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Joëlle Vitalis, adjointe administrative

Rés. 2020-144

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Francine Couette avec l'appui de Clermont Pelletier et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 21 h 00.

Mario Leblanc, maire

Joëlle Vitalis, adjointe administrative